

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## Et règlement intérieur

### CENTRE de LOISIRS des JEUNES



Accueil estival du **Lundi 2 juillet** au **Vendredi 24 août 2018**

Direction : Elsa LAURENT

La Rotonde - Esplanade du Casino - Saint-Quay-Portrieux - 02 96 70 30 92

**Inscriptions à l'Office de Tourisme de Saint-Quay-Portrieux**

17 bis rue Jeanne d'Arc – 02 96 70 40 64

## **1. La commune de Saint-Quay-Portrieux**

Située en baie de Saint-Brieuc, la station balnéaire de Saint-Quay-Portrieux vit en grande partie du tourisme, de la pêche et de la plaisance. Elle compte près de 3000 habitants à l'année, et triple sa population durant la période estivale.

Environnement naturel préservé, richesse patrimoniale, calendrier culturel et festif foisonnant, la commune suscite très vite le coup de cœur.

Grâce à son « Local Jeunes », Saint-Quay-Portrieux propose un accueil de loisirs aux jeunes tout au long de l'année et programme des animations adaptées le samedi et lors des petites vacances scolaires. Puis lors des grandes vacances d'été, le « Centre de Loisirs des Jeunes » (CLJ) prend le relais de cette politique dédiée à la jeunesse.

Agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saint-Brieuc, l'espace jeunesse est enregistré comme « Accueil de Loisirs » ouvert aux 13-17 ans, avec une capacité maximum de 96 jeunes, l'été.

## **2. Le Centre De Loisirs Des Jeunes**

Le CLJ a vu le jour il y a plus de 50 ans au travers des services proposés par les CRS à destination de la jeunesse du territoire. Depuis, le centre est entièrement géré par la commune et ses activités se développent autour de deux axes : les activités nautiques et terrestres. Ces spécialités offrent aux jeunes une diversité et une complémentarité d'activités qu'ils apprécient.

Le CLJ est un lieu de convivialité pour les adolescents vacanciers, Quinocéens ou non. Ouvert à tous, du lundi au vendredi, le centre offre un réel service de loisirs, de détente et de découverte.

## **3. Les Intentions Éducatives De La Commune**

Le service jeunesse de la commune déploie son projet éducatif sur trois axes :

- ***Favoriser l'accueil des jeunes***
- ***Rendre les jeunes acteurs de leur temps libre***
- ***Proposer des activités de découverte et d'initiation***

## **4. Les OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES De L'ÉQUIPE**

Dans le cadre de cette période estivale, l'équipe d'animation a fait le choix de trois objectifs généraux qui représentent la ligne directrice des projets de l'été 2017, ainsi que des objectifs opérationnels qui peuvent être amenés à évoluer selon les groupes de jeunes :

- **Impliquer les jeunes dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs**
  - ✗ *Proposer un espace convivial et de confiance pour stimuler l'autonomie, l'expression et l'échange ;*
  - ✗ *Mettre en place des outils adaptés aux jeunes pour qu'ils participent à la construction de leurs vacances en les responsabilisant ;*
  - ✗ *Stimuler la cohésion de groupe.*

- **Sensibiliser les groupes à la notion d'environnement maritime**
  - × *Rendre les informations maritimes accessibles et lisibles ;*
  - × *Proposer des actions de découverte et de protection de l'environnement ;*
  - × *Aller à la rencontre de professionnels du milieu marin.*
  
- **Stimuler la participation les jeunes à la vie locale et touristique proposée sur le territoire**
  - × *Proposer l'inscription aux animations sportives locales ;*
  - × *Découvrir les festivités et leur histoire.*

Ces axes de travail, en accord avec la Coordinatrice Enfance-Jeunesse de la ville, nous permettent de construire nos projets d'animation avec cohérence.

## **5. LES MOYENS**

### **5.1. LES ÉQUIPEMENTS**

Le CLJ est un espace d'accueil des jeunes privilégié en période estivale. Situé en bordure de la plage du Casino de Saint-Quay-Portrieux, le bâtiment de La Rotonde est composé de :

- 1 salle d'activité
- 1 salle polyvalente
- 1 bureau
- des sanitaires
- des locaux pour le rangement du matériel sportif

Le centre possède son propre matériel nautique pour les activités suivantes : catamaran, planche à voile, kayak et paddle

Les équipements sportifs de la ville peuvent aussi être utilisés lors des activités encadrées par un animateur.

Un minibus peut à l'occasion profiter au groupe pour le transport de certaines sorties.

### **5.2. L'ÉQUIPE**

Directrice BAFD : Elsa LAURENT ;

Adjoint de direction : Julien PELLAN et Axel MAHIEU

Animateurs voile : Marjolaine TANGUY, Thomas LE GOFF, Tristan COURTE

Animateurs kayak : Ronan HAMEG, Léo LE DRUILLENNEC

Animateurs BAFA polyvalents terrestres : Marie RODRIGUEZ, Arthur HAMANT, Barbara LE TENOUX

Stagiaires BAFA : Pol PREVOT-MONSACRE, Esther DELODE

L'ensemble de l'équipe est avant tout garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes. En cas de problème grave, tout animateur doit diffuser l'information aux personnes compétentes pour le résoudre, ainsi qu'à la direction. Il doit aussi être confiant, sécurisant, disponible et respectueux des jeunes.

## **6. Les ACTIVITÉS PROPOSÉES**

Deux types d'activités sont proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs : nautiques et terrestres

### **NAUTIQUES :**

Catamaran, Planche à voile, Paddle-board, Kayak, Plongée, Découverte du milieu marin

### **TERRESTRES :**

Volley-ball, Hand-ball, Football, Rugby, Hockey, Tchouk-ball, Basket-ball, Tennis, Tennis de table, Baby-foot, Fléchettes, Paint-ball, Camping, Soirées dansantes ...

Le CLJ étant dépendant des conditions météorologiques au quotidien, il est possible que certaines activités soient modifiées. Nous tenons chaque inscrit informé des évolutions possibles.

## **7. L'ACCUEIL PERSONNALISÉ**

Le C.L.J. prévoit la mise en place d'un accueil individualisé pour l'enfant porteur d'handicap léger. Pour favoriser cet accueil, l'équipe s'appuie sur différents outils : les protocoles individuels, les entretiens avec l'environnement familial, la formation, les relations avec les différents partenaires. Dans le cas d'une prise en charge trop importante, la direction se réserve le droit d'orienter la famille vers une structure plus adaptée.

## **8. La COMMUNICATION aux FAMILLES**

Dans le cadre de l'accueil de loisirs, nous sommes parfois amenés à communiquer avec la famille dans plusieurs situations. Que cela soit pour un besoin administratif ou directement en lien avec votre jeune, la direction est susceptible de vous contacter par téléphone afin de trouver ensemble des solutions adaptées.

## **9. LES RÈGLES NON NÉGOCIABLES**

Pour toute vie en collectivité, il est important d'établir un cadre. Voici le cadre de base défini pour tous au sein du centre :

### **9.1. Cigarette et vapotte**

La cigarette ainsi que la vapotte sont strictement interdits au sein des locaux de l'accueil, lors des animations et sur l'intégralité du temps d'accueil.

### **9.2. Alcool et Drogue**

L'alcool et tout type de drogue sont strictement interdits au sein de l'accueil de loisirs.

### **9.3. Objets de Valeur**

Tous les objets de valeurs (téléphone, jeux, bijoux, ...) sont déconseillés. En cas de vol ou perte, le jeune en reste responsable. L'usage du téléphone ne sera pas autorisé sur les temps d'activité.

### **9.4. Mixité**

Le groupe de jeunes du centre est mixte. Les animateurs œuvrent pour adapter leurs activités aux besoins du groupe, privilégiant la mixité des genres.

# Le RÈGLEMENT INTÉRIEUR du C.L.J.

## I. Les MODALITES D'INSCRIPTION

Le Centre est ouvert pour les jeunes de 13 à 17 ans (**13 ans dans l'année**).

L'inscription s'effectue **uniquement à l'Office de Tourisme** de Saint-Quay-Portrieux :

17 bis rue Jeanne d'Arc - BP. 31 –Tel : 02 96 70 40 64 - Fax : 02 96 70 39 99

Les Chèques-Vacances ANCV et les Chèques Loisirs (CAF 22 seulement) acceptés doivent être remis obligatoirement à l'inscription avant paiement.

Les Bons de vacances CAF (ou Tickets Evasion) ne sont pas acceptés pour ce type d'activité.

**Pour l'inscription**, se munir de certains **documents obligatoires** :

- Carte d'identité + 2 photos d'identité
- **Justificatif de domicile pour Quinocéen**
- Attestation du **QF (Quotient) CAF** pour bénéficier du tarif : 1,2 ou 3 des **Quinocéens**.
- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie (DTPolio obligatoire)
- Attestation d'aisance aquatique ou
- Certificat médical d'aptitude (de moins de 3 mois), seulement pour l'activité **plongée**.

**Une carte « C.L.J. »** sera alors délivrée avec les mentions suivantes :

- Nom, Prénom, Age + Photo de l'adhérent
- Adresse de vacances
- Département ou pays de provenance
- Dates de validité
- Notification de la date du test préalable à la pratique d'activité aquatique et nautique

**Cette carte « C.L.J. » est obligatoire lors de l'arrivée du jeune au Centre.**

## II. Le FONCTIONNEMENT

### 1. Généralités

Les jeunes inscrits circulent librement dans l'espace mis à disposition, durant l'ouverture du Centre. Ils doivent participer activement à la vie du C.L.J. (rangement et nettoyage du matériel).

### 2. Horaires des ouvertures et fermetures

Le Centre est ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h sauf week-ends et jours fériés, mais fermé de 12h à 14h.

Parfois, l'organisation générale est perturbée par des impératifs, le C.L.J. peut alors fermer plus tôt ou ouvrir ses portes plus tard (ex : lendemain de soirée, sorties, randonnées...)

### 3. Début et fin des activités

Les activités commencent à 9h30 le matin et à 14h30 l'après-midi.

Puis selon les groupes, il convient de consulter les horaires de la feuille d'activités de la demi-journée.

Les activités nautiques cessent à 12h et à 18h, sauf pour les randonnées et bivouacs. Celles-ci peuvent également changer en fonction des intempéries. Par exemple, en cas d'avis de Grand Frais (Boule noire hissée au sémaphore), aucune activité nautique ne peut avoir lieu ; des activités sur le pôle Terrestre sont alors organisées.

#### 4. Organisation et durée des activités

Comme chaque activité a sa propre organisation, à la fin des inscriptions, les animateurs donnent l'heure du début des activités et le lieu où doit se trouver le jeune inscrit.

La durée varie en fonction de l'activité et du nombre d'inscrits. Ex : En kayak, de ¾ h à 1 h ; En catamaran, de 1 h à 2 h ; En planche à voile, 1 h en moyenne ; En sport collectif, de 1 h à 2 h.

#### 5. Inscription obligatoire aux activités

**Chaque jeune a l'obligation de s'inscrire sur la feuille des activités de la demi-journée dès son arrivée au Centre, donc entre 9h et 9h15 le matin et entre 14h et à 14h15 l'après-midi.**

**Chaque jeune, par son inscription, s'engage à participer sur l'ensemble de la demi-journée, aux activités organisées, sous la responsabilité des animateurs.**

#### 6. Soirées dansantes

Sur l'été, 4 sont organisées de 20h30h à 23h30, au CLJ (Pour toute sortie avant 23h30, une autorisation parentale est obligatoire pour chaque soirée).

Sur inscription au CLJ, elles sont ouvertes à tout jeune de 13 à 17 ans, adhérent ou non-adhérent du CLJ. Sur autorisation de la direction, tout adhérent peut inviter un non-adhérent; celui-ci doit être inscrit au préalable et présenter une pièce d'identité prouvant son âge (13-17 ans, sauf dérogations exceptionnelles).

L'entrée, payante, se verra systématiquement refusée à toute personne en état d'ébriété ou porteuse de substances illicites (tabac, drogue) ou d'objet pouvant être dangereux pour autrui (couteaux).

**Chaque soirée peut être reportée ou simplement annulée selon les circonstances événementielles, par la direction et cela sans préavis.**

#### 7. Bivouacs

4 nuitées sont organisées de 18h à 9h le lendemain, avec aller et retour à l'ANAS de TREVENEUC, en catamaran ou kayak.

Ouverts aux adhérents, ils sont limités à 12 jeunes selon les normes d'encadrement du catamaran et 16 jeunes selon celles du kayak.

En cas de dépassement des préinscriptions, la priorité sera donnée à ceux et celles n'ayant pas encore participé à un bivouac, puis aux premiers inscrits.

Les participants apporteront un pique-nique pour le soir et leur petit déjeuner ; ils seront soumis à l'extinction des feux à minuit et à un réveil à 6h30, pour un départ en embarcation à 8h15.

**Tout bivouac peut être reporté ou annulé selon les circonstances par la direction, sans préavis.**

#### 8. Tarifications 2018

**Tarifs des inscriptions au C.L.J.** (cf document joint des modalités d'inscription)

##### Tarifs des ventes au C.L.J.

Consommation en soirée	0,50€
------------------------	-------

##### Tarifs des soirées

Adhérent avec 1 consommation	3,00€
Non-adhérent avec 1 consommation	3.50€

### III. Les RESPONSABILITES

#### 1. Responsabilité du centre

Le C.L.J. est responsable des jeunes qui lui sont confiés, au titre des lois relatives à la protection des mineurs. Il veille à leur protection physique et morale et est responsable du **matériel employé** pour les activités proposées.

#### 2. Responsabilité des animateurs

Ils sont responsables du bon déroulement de l'activité et par conséquent des mineurs pendant la durée de l'activité encadrée. Leur responsabilité cesse dès la fin de l'activité (rangement compris). Le jeune peut cependant convenir avec son animateur d'arrêter l'animation 30mn avant la fermeture du centre (11h30 ou 17h30) et soit rester avec l'animateur, soit rentrer en prévenant. Par ailleurs, le C.L.J. ayant aussi pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes, ils peuvent aller et venir du pôle Terrestre au pôle Nautique librement ou se déplacer au Parc de la Duchesse Anne, au Stade de Football Lallinec à Kertugal, au gymnase ou encore au court de Tennis sans être accompagné d'un animateur..., l'activité s'organisant alors de façon autonome entre jeunes sur les heures d'ouverture du C.L.J.

**Aucun jeune inscrit n'est autorisé à se baigner en autonomie.**

#### 3. Responsabilité des parents ou tuteurs des jeunes

Les parents/tuteurs sont responsables en cas de dégradation volontaire du matériel du C.L.J. ou autre.

Le C.L.J. n'est pas responsable des mineurs en dehors des activités encadrées. Les parents (ou tuteurs) ne peuvent en aucun cas se soustraire à leur responsabilité propre, lorsque le mineur ne pratique plus l'activité ou se trouve en dehors du Centre.

#### 4. Notion de risque, acceptée

Toute activité physique comporte un risque qu'il convient de prendre en considération et d'accepter. D'où la nécessité d'avoir souscrit une **assurance extrascolaire** couvrant les risques éventuels personnels ou malencontreusement occasionnés à un tiers (ex : perte ou casse de lunettes lors d'une activité).

#### 5. Responsabilité en cas de vols à l'intérieur du C.L.J.

Le C.L.J. ne sera pas responsable des vols éventuels dans son enceinte.

Il est d'ailleurs recommandé aux jeunes de n'apporter ni somme d'argent importante, ni objet de valeur, ni vêtement de marque ou chaussures neuves.

### IV. La PROTECTION Du MINEUR

Ne peut pénétrer dans l'enceinte du C.L.J. qu'un membre du C.L.J. ou toute personne autorisée par dérogation du directeur : parents désirant visiter le local, correspondant de presse...

Il est strictement INTERDIT :

- de fumer
- d'introduire de l'alcool (y compris de la bière ou du cidre)
- d'introduire de la vidéo classée X
- d'introduire des objets dangereux (couteau, cutter, etc...) dans l'enceinte du C.L.J.

Le Centre s'engage à faire respecter les lois sur la protection des mineurs.

## V. Le MATERIEL et Le NETTOYAGE

### 1. Rangement et entretien du matériel appartenant au C.L.J.

L'inscription au C.L.J. comprend l'utilisation de l'ensemble du matériel acheté, qui sert à tous les participants.

Une attention particulière devra être portée au respect et au soin de ce matériel prêté aux jeunes :

- Le soir, les bateaux doivent être **remontés**, puis **dégréés** par les jeunes ayant participé à la voile.
- Les gilets, shorties et combinaisons doivent être **rincés** comme d'autres petits matériels, et **rangés** sur les cintres dédiés à leur taille par portant
- Avant la fermeture du CLJ, ces portants doivent être rangés à l'intérieur des vestiaires.
- Les tables de tennis de table doivent être respectées ; il est interdit de s'asseoir dessus !
- Les différents matériels des activités terrestres (ballons, jeux de cartes, jeux de société...) devront être rendus au bureau en bon état après chaque utilisation.
- La sono est à manipuler avec soin.

### 2. Matériel personnel appartenant aux inscrits au C.L.J.

Avec l'autorisation de la direction, des inscrits peuvent entreposer du matériel personnel, à leurs risques et périls, à l'intérieur du C.L.J. à l'emplacement indiqué par les animateurs.

### 3. Nettoyage des salles

Il s'effectue chaque soir par les jeunes et chacun doit apporter sa contribution à la propreté du CLJ

## VI. Les SANCTIONS

Elles vont de l'avertissement oral à l'exclusion temporaire ou définitive, selon la gravité de la faute :

- Non-respect des consignes : mise en danger ou non-respect d'une personne ou du matériel
- Non-respect de l'interdiction de fumer-vapoter et des consignes concernant l'alcool
- Non-respect de l'entrée d'un film X à l'intérieur des locaux
- Non-respect de l'interdiction d'introduction d'objets dangereux dans l'enceinte CLJ
- Vol à l'intérieur du centre (→ fait l'objet d'un rapport destiné à la gendarmerie)

## VII. Le DROIT à L'IMAGE

Les parents ou tuteurs autorisent les journalistes et toute personne habilitée par la Ville de Saint-Quay-Portrieux à publier ou exposer les photos de leur enfant mineur, prises dans le cadre des activités du C.L.J.

L'exploitation de ces clichés pourra être faite sur tous les supports d'information et/ou de promotion à titre gratuit.

*Ce document « Projet pédagogique et Règlement Intérieur du C.L.J. » remis aux parents (ou tuteurs) à l'Office de Tourisme est aussi disponible sur le site de la ville.*